

AIDES ET PROTOCOLES



NOUS CONTACTER ! NOUS SUIVRE !

▶ SUIVEZ NOTRE ACTUALITE

Sur notre site internet :



www.gds72.fr

Sur Facebook :



GDS 72

▶ UN ESPACE VETERINAIRE DEDIE SUR NOTRE SITE

- Formulaires utiles à télécharger
- Demande de DAP en ligne
- ...

ESPACE VÉTÉRINAIRES



▶ POUR NOUS CONTACTER :

- Via l'onglet "CONTACT" de notre site internet
- Par mail : sanitaire.gds72@reseau-gds.com
- Par téléphone : 02.43.24.95.68



AIDES AUX ELEVEURS BOVINS



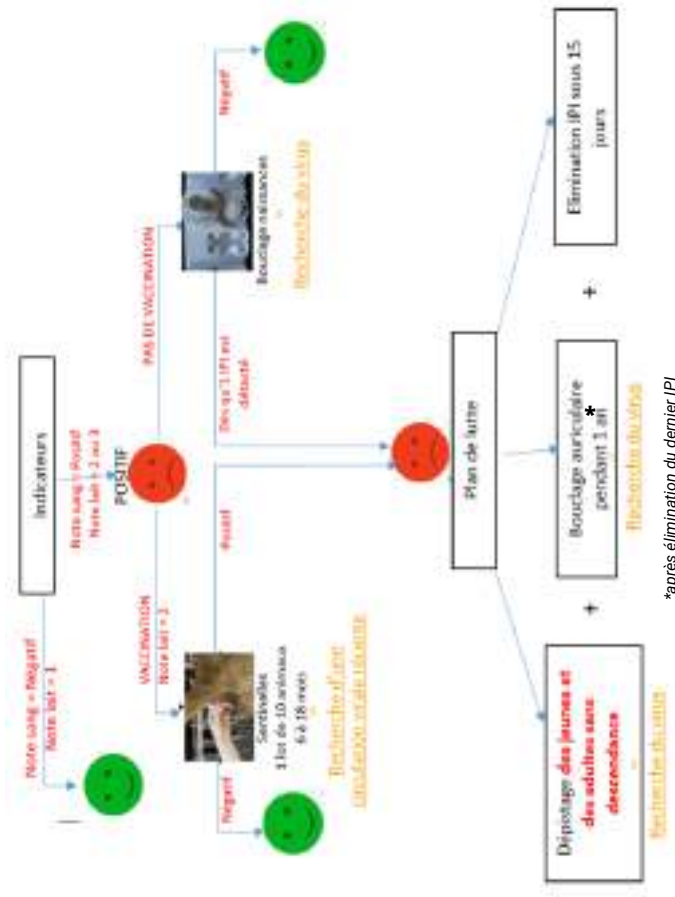
l'action rurale ensemble

GDS

Sarthe

LA BVD

Diarrhée Virale Bovine



*après élimination du dernier IPI

LA BVD

Diarrhée Virale Bovine

▶ INDICATEURS

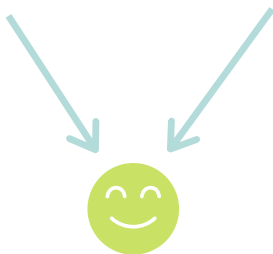


NOTE SANG = NEGATIF

NOTE LAIT = 1

*Surveillance 1 x par an
Sérologie de mélange sur les
24-48 mois hors achats*

*Surveillance 2 x par an
sur le lait de tank*



LA BVD

Diarrhée Virale Bovine

INDICATEURS



- ▶ Elevage qui vaccine :
- Note Sang = Positif
 - Note Lait = 3

Recherche d'une circulation virale récente

SENTINELLES

Prises de sang sur 1 lot de 10 animaux/atelier (VA/VL) entre 6 et 18 mois non vaccinés (Sérologie de mélange)

NEGATIF



POSITIF



PLAN DE LUTTE

LA BVD

Diarrhée Virale Bovine

INDICATEURS

PAS DE VACCINATION :

NOTE SANG = POSITIF

NOTE LAIT = 3



Recherche
du virus

BOUCLAGE*
NAISSANCES



NEGATIF



Dès qu'un IPI
est détecté



PLAN DE LUTTE

*PCR mélange de 10 avec reprise individuelle si mélange positif.

Prise en charge : 80% des analyses par le G.D.S.

LA BVD

Diarrhée Virale Bovine

▶ PLAN DE LUTTE



Visite enquête épidémiologique

Sous 1 mois

Dépistage* des
**jeunes et des adultes
sans descendance**

**Bouclage
auriculaire**
pendant 1 an
*(Après élimination du
dernier IPI)*

Recherche
du Virus

Recherche
du Virus

**Elimination des
IPI**
sous 15 jours



*PCR sur les animaux de plus de 3 mois sur tube sec
(les - de 3 mois sont à faire sur tube EDTA = tube violet)

LA BVD

Diarrhée Virale Bovine

Elevages en Plan (Bouclage)
depuis 1 an
(Depuis élimination dernier IPI)

OBJECTIF : Arrêt du bouclage

SENTINELLES*
avant arrêt bouclage
*Prises de sang sur 1 lot de
10 animaux/atelier (VA/VL) entre
6 et 18 mois non vaccinés*

NEGATIF



Possibilité arrêt du
bouclage

POSITIF



Conservation du
bouclage et
dépistage animaux
sans statut

LA BVD

Diarrhée Virale Bovine

PRISE EN CHARGE GDS

ANALYSES

Contexte	Dépistage	Prise en charge GDS
SURVEILLANCE	Lait de tank Bovins 24-48 mois Génisses sentinelles (sang)	Anticorps 100%
ASSAINISSEMENT	Lait de tank (PCR) Bovins (sang) - (PCR ou antigénémie)	recherche du virus 80%
	Analyses bouclage auriculaire	80% pendant 24 mois* Puis 40% entre 24 et 36 mois** 0% au delà de 36 mois

* on reste à 80% si indicateurs défavorables au-delà des 24m

** si sentinelles négatives ou non réalisation de sentinelles

AIDES A L'ELIMINATION

Sur justificatif d'euthanasie dans un délai de 15 jours

Type bovin	Indemnisation GDS
Mères laitières	50 €
Femelles laitières ou croisées	150 €
Femelles et mâles allaitants	250 €



A la charge de l'éleveur :
Les vaccins, les frais vétérinaires, les boucles à
prélèvements de cartilage et pince

LA BVD

Diarrhée Virale Bovine

PROGRAMMATION CAMPAGNE BVD

	Dernier indicateur	Précisions	Programmation
VL	NOTE 3	Avec vaccination	+/- DAP PCR et bouclage si sentinelles positives dernière campagne
		Sans vaccination	+/- DAP PCR si sentinelles positives dernière campagne
Petits cheptels (<=10 bovins de +24mois)			DAP PCR + Antigénémie sur DAP Prophylaxie sur bovins sans statut BVD
VA	NEG		Indicateur 24 / 48 mois
	POS	Avec vaccination	+/- DAP PCR et bouclage si sentinelles positives dernière campagne
Sans vaccination		+/- DAP PCR si sentinelles positives dernière campagne	
Engraisseur à l'herbe		Prise en charge 80% des PCR BVD à l'achat	DAP PCR + antigénémie sur DAP Prophylaxie sur bovins sans statut BVD
VA sans statut			Bouclage + Indicateur 24 / 48 mois + DAP PCR
Elevage en plan BVD		Depuis - de 12 mois	Bouclage + DAP sentinelles + DAP PCR
		Depuis + de 12 mois	DAP sentinelles

TUBERCULOSE

IDC sur animaux (âge défini par la DDPP)



- Date d'injection et de lecture + signatures obligatoires (Éleveurs + Vétérinaires)

- Nombre d'animaux tuberculés

- N° à 10 chiffres des non négatifs

- ▶ Envoi au G.D.S. (et la D.D.P.P. si non négatif dans les 2 jours)
- ▶ Frais de tuberculination pris en charge par le G.D.S. et la D.D.P.P

ATELIERS DEROGATAIRES

NOUVEAUTES DOCUMENTS SUPPORTS DE VISITE



**Remplir dans tous les cas, l'intégralité du document.
Si il y a eu des modification des locaux : fournir plan
détaillé**



**Feuille A4 avec
proposition du
vétérinaire et
engagement de
l'éleveur**

PARATUBERCULOSE

PROPHYLAXIE

Dépistage généralisée : Prise en charge

100%

Donne un indicateur de probabilité de présence de la maladie

PLAN DE MAITRISE

▶ Dépistage avant visite pour évaluation situation

▶ Frais **analyses (et prélèvements)** si hors prophylaxie

Prise en charge :

50%

▶ Aides **élimination des bovins** :

200€

Sur présentation du justificatif

Si abattus dans les 3 mois après réception du résultat (si la vache doit vêler durant cette période il pourra lui être accordé 1 mois supplémentaire)

▶ Décapage - Désinfection

20%

des frais avec un plafond à **250€**

▶ Participation à la **recherche Paramphistome** : 2 lots de 5 bovins par an

50%

de prise en charge

(sous réserve du bon respect du plan et sur présentation de facture et résultats).

▶ **Visite annuelle** par le vétérinaire sanitaire pour suivi des préconisations (visite prise en charge par le GDS sur retour du document de suivi Paratuberculose)

PARATUBERCULOSE

STATUT FAVORABLE EN PARATUBERCULOSE

Dépistage sur bovins >24 mois
Analyses sérologiques de mélange ou individuelles en
fonction du cahier des charges

Voir site : www.gds72.fr

Suivi et tarifs préférentiels GDS 72





NEOSPOROSE

PLAN DE MAITRISE

MISE EN PLACE

Avortements répétés avec au moins 2 sérologies positives (sur 1 an)

- ou** 1 PCR positive sur encéphale d'avorton
- ou** Sérologie Positive sur plus de 3 femelles en 1 an

- ▶ Visite pour évaluation de la situation
- ▶ Dépistage initial des femelles de plus de 6 mois
- ▶ Frais d'analyse : *Prise en charge* **60%**
- ▶ Dépistages ultérieurs sur Génisses nées et à naitre non contrôlées au 1er dépistage pendant au moins 2 ans

ANALYSES INTRODUCTION

Tarifs 2025	ANALYSES	TARIFS ADHERENTS (Hors Prise en charge)	PRISE EN CHARGE GDS	RESTE A CHARGE ELEVEUR
< 24 Mois	PCR BVD	6.27€ HT	5.01€ HT	1.25€ HT
> 24 mois vide	PCR BVD + Sérologie Paratuberculose	15.86€ HT	5.01€ HT	10.84€ HT
>24 mois vide + Neosporose	PCR BVD + Sérologie Paratuberculose + Sérologie Néosporose	19.99€ HT	5.01€ HT	19.99€ HT
> 24 mois gestante	Sérologie BVD* PCR BVD si négatif + sérologie Paratuberculose	21.90€ HT	11.06€ HT	10.84€ HT
> 24 mois gestante + Néosporose	Sérologie BVD* & PCR BVD si négatif + sérologie Paratuberculose + sérologie neosporose	31.04€ HT	11.06€ HT	19.98€ HT

**Pensez à tester le veau à la naissance si c'est positif BVD*

ANALYSES INTRODUCTION

Tarifs 2025

ANALYSES

TARIFS ADHERENTS

PCR BVD



6.27 € HT

PRISE EN CHARGE
GDS



4.92 € HT

reste à charge
éleveur :

1.23€ HT

PARATUBE



XX € HT

NEOSPOROSE



XX € HT

FIEVRE Q



XX € HT

BESNOITIOSE



XX € HT

*Pensez à tester le veau à la naissance si c'est positif BVD

KIT PARASITISME

► Pack Automne / Hiver

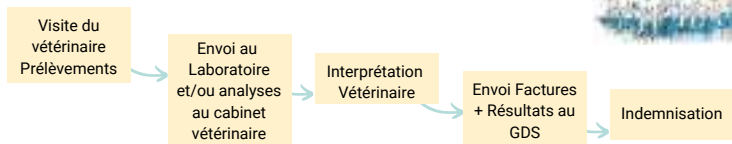
	Strongles digestifs Oestertagia	Paramphistome	Douve
Prélèvements	Sang	Bouse	Sang
Qui prélève ?	Vétérinaire	Vétérinaire/Éleveur	Vétérinaire
Sur quels animaux ?	Génisses 1ère année	Vaches	
Sur combien d'animaux ?	1 lot de 5 animaux	1 lot de 5 animaux	1 lot de 5 animaux
Quand ?	1-3m après la rentrée en bâtiment		
Quelle analyse ?	Dosage du pepsinogène en individuel	Coproscopie individuelle	Sérologie individuelle

Prise en charge : 85€ le Pack ou :

5 dosages de pepsinogène en individuel Strongles digestifs	5 Coproscopies individuelles	5 Sérologies Douve en individuel
25€	40€	20€

Reversés à l'éleveur sur présentation des factures du vétérinaire et du laboratoire et des résultats d'analyses

En pratique :



KIT PARASITISME

► Pack Paturage

	Strongles digestifs
Sur quels animaux?	Génisses 1ère et 2ème année
Sur combien d'animaux?	1 lot de 5 animaux
Quand?	Au moins 6 semaines après la mise à l'herbe
Quelle analyse?	Coproscopie individuelle
Où est réalisée l'analyse?	Cabinet vétérinaire ou LDV 72
Prélèvement	Bouse
Qui prélève ?	Vétérinaire ou éleveur

Prise en charge :

40 €

Reversés à l'éleveur sur présentation des factures du vétérinaire et du laboratoire et des résultats d'analyses

En pratique :

Visite du vétérinaire
Prélèvements

Envoi au Laboratoire
et/ou analyses
au cabinet vétérinaire

Interprétation
Vétérinaire

Envoi Factures
+ Résultats au
GDS

Indemnisation



CAISSE COUPS DURS

Aides pour les éleveurs qui ont des **pertes exceptionnelles** d'origine sanitaire

- ▶ A partir de **2** mortalités dans l'élevage
- ▶ Sur 8 mois et avec le même motif
- ▶ Condition d'éligibilité : Pertes ➤ Franchise
- ▶ Pour les avortements : à partir de 3 avortements avec le même motif sanitaire

Montant de l'aide :

20% des pertes

Pertes :

Mortalités, frais d'analyse, frais vétérinaires ...

Franchise :

20€ X NB d'Animaux
Plafond : 3000€



AIDE AU DIAGNOSTIC

Recherche de la cause d'un problème sanitaire,
à l'échelle de l'élevage, sans mortalité

Prise en charge **60%** des frais d'analyses

Appel préalable au G.D.S. pour accord



AUTOPSIES

A la ferme, au laboratoire, à l'équarrissage

Prise en charge par le G.D.S. d'un forfait

30€



Pour un animal
de - de 6 mois

40€



Pour un animal
de + de 6 mois

Sur présentation de la facture et du compte rendu
d'autopsie

PROTOCOLE AVORTEMENTS

Dès le 2ème avortement déclaré en 12 Mois ou dès le 3ème avortement :

Prise en charge **100%** des analyses sur les maladies suivantes :

Prélèvements = Tube sec + écouvillon double tête sur placenta ou col utérin et encephale avorton (néo/toxo)

Dès le 2eme avortement*

PCR HRM

Néosporose
Fièvre Q
Chlamydirose
Erlchiose
Leptospirose
Listériose
Salmonellose
Campylobactériose
Toxoplasmose

Dès le 3eme avortement*

Bactériologie Générale
Herpes Virus BoHV4 -
sérologie

PCR avorton ou sérologie de la mère

BVD

A partir du 3ème avortement pour le même motif sanitaire sur 8 mois : possibilité d'avoir recours à la Caisse Coups Durs

*Avortements = déclarés au vétérinaire sanitaire et testés pour la brucellose.

Prise en charge : INOVALYS facturera directement au GDS les analyses avortements à partir du moment où le vétérinaire remplit le document "Commemoratifs obligatoires (CRPM et AM du 22/04/2008)"

Il est possible de solliciter le GDS pour des troubles de la reproduction (sérologies sur 6 à 10 animaux - Néo / FQ +/- maladies à discuter)

PRISE EN CHARGE
60%
DES ANALYSES

AIDE NOUVEL INSTALLE

- ▶ Prise en charge de **100%** des frais d'analyses à l'intro (Paratuberculose et BVD), dans l'année qui suit l'installation
- ▶ **Gratuité** de la cotisation la 1ère année d'installation

A hauteur de sa quote part si société

- ▶ **Visite sanitaire** d'un vétérinaire du G.D.S. sur demande lors de sa 2ème année d'installation



AIDES AUX ELEVEURS PETITS RUMINANTS



L'action sarthaise ensemble

GDS

Sarthe

AIDE AUX ANALYSES AVORTEMENTS

Dès **3** avortements en moins de 7j, prise en charge par le GDS de :

▶ **Fièvre Q**

PCR sur écouvillon de mucus vaginal ou sérologie :

▶ **Chlamydirose**

PCR sur écouvillon de mucus vaginal ou sérologie

▶ **Toxoplasmose**

PCR sur encéphale du chevreau/agneau ou sérologie sur la mère

**dans la limite de 2x la cotisation annuelle
et au maximum 1 fois sur 3 ans*

Le GDS prend en charge 50%
des frais d'analyses*

Appel préalable au G.D.S. pour accord



PLAN PARATUBERCULOSE

Prise en charge par le G.D.S. :

VACCINATION

1.50€

par jeune vacciné sur présentation de la facture du vétérinaire

AIDES AUX ANALYSES

50%

Pris en charge sur les analyses PCR environnement / Fecès (dans la limite de 2 par an)

Sous réserve d'une visite d'un membre du GDS avec le vétérinaire et signature du plan paratuberculose

Visite vétérinaire réglée par le GDS



AIDE AU DIAGNOSTIC

- ▶ **Diagnostic** réalisé par le **vétérinaire** et mise en **évidence** du ou des **agents responsables**.
- ▶ **Réalisation** par l'éleveur d'**examens de laboratoire**

Le GDS prend en charge 50%
des frais d'analyses*

**dans la limite de 2x la cotisation annuelle
et au maximum 1 fois sur 3 ans*

Appel préalable au G.D.S. pour accord



AIDES CONTROLES A L'INTRODUCTION

Le GDS prend en charge 50%
des frais d'analyses de contrôles à
l'introduction pour les élevages ovins

sur :

- ▶ **LA PARATUBERCULOSE**
PCR environnement ou sérologie sur 10 animaux
- ▶ **LA FIEVRE Q**
Sérologie sur 10 animaux
- ▶ **LA CHLAMYDIOSE**
Sérologie sur 10 animaux
- ▶ **TOXOPLASMOSE**
Sérologie sur 10 animaux

*A effectuer dans les cheptels vendeur - naisseur
afin de connaître le "statut"*

*Appel préalable au G.D.S. pour accord
A condition d'être adhérent depuis au
moins 3 ans et à jour de cotisations*



AIDES CONTROLES A L'INTRODUCTION

Le GDS prend en charge 50%
des frais d'analyses de contrôles à
l'introduction pour les élevages caprins

sur :

- ▶ **LA PARATUBERCULOSE**
PCR environnement ou sérologie sur 10 animaux
- ▶ **LA FIEVRE Q**
Sérologie sur 10 animaux
- ▶ **LA CHLAMYDIOSE**
Sérologie sur 10 animaux

*A effectuer dans les cheptels vendeur - naisseur
afin de connaître le "statut"*

*Appel préalable au G.D.S. pour accord
A condition d'être adhérent depuis au
moins 3 ans et à jour de cotisations*



AUTOPSIES

A la ferme, au laboratoire

Prise en charge par le G.D.S. d'un forfait

10€



Pour un animal
par autopsie

Sur présentation de la facture et du compte rendu
d'autopsie.

Dans la limite de 2 autopsies par an et par élevage

PROPHYLAXIE

Gestion de la prophylaxie par le GDS

Elevages 6 ou + ovins / caprins : Prophylaxie Brucellose obligatoire tous les 5 ans.

Elevages 5 ou - ovins / caprins : dérogation possible à la prophylaxie en en déclarant son vétérinaire sanitaire et en transmettant à la DDPP le formulaire de demande de dérogation

Elevages 5 ou - ovins / caprins détenant des porcs ou bovins : Prophylaxie obligatoire, pas de dérogation possible

Pour les élevages non encore qualifiés : 2 Prophylaxies à faire espacées de 6 à 12 mois

Les animaux à prélever :

Nombre de femelles reproductrices détenue	Nb de prise de sang à réaliser
< 50	100% des animaux de plus de 6 mois
De 50 à 200	50 femelles reproductrices de plus de 6 mois + tous les mâles non castrés de plus de 6 mois
>200	25 % des femelles reproductrices de plus de 6 mois + tous les mâles non castrés de plus de 6 mois

AIDES AUX ELEVEURS DE PORCS



L'action sarthaise ensemble

GDS

Sarthe

SDRP AUJESZKY

PROPHYLAXIE

▶ Prise en charge à **100%**

des frais d'analyses et de prélèvements*

**Si adhérent section porcine*

▶ Indemnités et accompagnement du G.D.S. en cas d'abattage S.D.R.P.

Sur les demandes d'analyses SDRP et aujeszky, il faut impérativement préciser :



- Le numéro de cheptel
- Le numéro de marquage du site d'élevage porcin prélevé
- Le motif des prélèvements demandés : Prophylaxie ou autre contrôle

La DDPP a délégué au GDS 72, la gestion administrative de la prophylaxie Aujeszky et de la Peste Porcine Classique, nous sommes désormais votre interlocuteur pour ce suivi

AIDE NOUVEL INSTALLE

GRATUITÉ

de la cotisation la
1ère année
d'adhésion ou d'installation*



*A hauteur de sa quote part dans la société

AIDES AUX ELEVEURS EQUINS



L'action sarthaise ensemble

GDS
Sarthe

EQUARRISSAGE

Prise en charge des frais d'équarrissage

	Années d'adhésion			
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Pourcentage de remboursement	50%	60%	80%	100%

L'adhérent doit au préalable déclarer sa fin de vie sur le site de **l'IFCE** et payer directement les frais d'équarrissage sur le site. Remboursement sur justificatif

SANITAIRE

Prise en charge :

		Prise en Charge GDS*
Artérite Virale	Sérologie	50%
	PCR Sperme	
Métrite Contagieuse	immunofluorescence	50%
	Klebsielles	
	Pseudomonas	
	culture	50%
	PCR SPERME	50%
Anémie Infectieuse	Sérologie	50%

Autopsie**	Avortons ou nouveau-nés	50€
	Equin	50€

*sur les analyses sur justificatif

**sous réserve de déclaration au RESPE



CAISSE COUPS DURS

Estimation des pertes :

MORTALITES

	Valeur maximale estimée
Veau laitier mâle	120 €
Veau croisé et femelle laitière	200 €
Veau allaitant mâle et femelle	300 €
Rajout par mois de vie laitier	50 €
Rajout par mois de vie allaitant	60 €
Vache allaitante (Production)	1800 €
Réforme	1800 €
Vache laitière (Production)	1500 €
Réforme	1500€

AVORTEMENT NON BRUCELLIQUE

Sur justificatif, si nombre supérieur ou égal à trois, prise en compte de **300,00 €** par avortement.
(*Résultat Brucellose à minima)

FRAIS VÉTÉRINAIRES

Ceux liés aux problèmes sanitaires de l'élevage pour l'épisode concerné

FRAIS D'ANALYSES

Ceux liés aux problèmes sanitaires de l'élevage, pour l'épisode concerné